



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que :

- Suivant décision no 100732-M1 en date du 8 octobre 2025, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé une autorisation à effectuer une destruction dans l'intérêt de la sécurisation du talus entre les points kilométriques P.K. 78640 et P.K. 78720 suite à un glissement de terrain sur le territoire de la commune de Reisdorf, section A de Hoesdorf.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 16 octobre 2025

Le Bourgmestre

Le Secrétaire